

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2017**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Objet n° 1 : ROLE DES AFFOUAGES ANNEE 2017.

Délibération n° DE_2017_065

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide, à l'unanimité des membres présents, de conserver le mode de constitution du rôle des affouages des années antérieures (partage par feu) et décide de donner une suite favorable aux demandeurs ayant un domicile réel et fixe sur la section avant la publication du rôle.

SECTION SAINT-GENES, LA JAUSSE, NADEIL

Inscriptions "Saint-Genès":

Alain GATIGNOL (domicile réel et fixe sur la section) à la place de Raymonde GATIGNOL, sa maman décédée.

Claudette MONTEIX (domicile réel et fixe sur la section) à la place de Jean MONTEIX, son époux décédé.

Radiations "St-Genès" :

Raymonde GATIGNOL (décédée),

Jean MONTEIX (décédé).

SECTION LE TAC

Inscription "Le Lac" :

Alain STEBIG (domicile réel et fixe sur la section).

SECTION LA TENNEZAIRE

Radiation "L'Esclauze" :

Lucienne Marie Thérèse BOYER (décédée).

SECTION MONGE

Inscription "La Roche":

Claudine CHALUT (domicile réel et fixe sur la section).

Radiation "La Roche":

Marie-Paulette SERRE (décédée).

Pâture SECTION SAINT-GENES, LA JAUSSE, NADEIL

Radiations :

Michèle BERNARD (pas de domicile réel et fixe sur la section),

Gilles BRENDANI (à la demande de l'intéressé),

Monique BRENDANI (à la demande de l'intéressée),
Raymonde GATIGNOL (décédée),
Jean MONTEIX (décédé),
Félicie PAPON (à la demande de l'intéressée).

Inscriptions :

Alain GATIGNOL (domicile réel et fixe sur la section) à la place de Raymonde GATIGNOL, sa maman décédée.

Claudette MONTEIX (domicile réel et fixe sur la section) à la place de Jean MONTEIX, son époux décédé.

Pâtûre BROUSSOUX

Inscription :

Sylvie BATTUT (à la place de Guy BATTUT pour une des deux pâtures – possède un domicile réel et fixe sur la section).

Radiation :

Guy BATTUT (pour la pâture qui est récupérée par sa fille, Sylvie BATTUT).

Objet n° 2 : NOMINATION DE TROIS GARANTS POUR LA FORET DE SAINT-GENES ET AUTRES POUR L'ANNEE 2017.

Délibération n° DE_2017_066

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination de trois garants pour les coupes de l'année 2017 en forêt de Saint-Genès et autres.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer les personnes suivantes :

- Monsieur Serge MINET,
- Monsieur Jean-Louis TOURNADRE,
- Monsieur Roland PERRON.

Objet n° 3 : NOMINATION DE TROIS GARANTS POUR LA FORET DE L'ESCLAUZE ET AUTRES POUR L'ANNEE 2017.

Délibération n° DE_2017_067

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination de trois garants pour les coupes de l'année 2017 en forêt de l'Esclauze et autres.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer les personnes suivantes :

- Monsieur Christian CHAPEL,
- Monsieur Denis CHAUVET,
- Monsieur Daniel TOURNADRE.

Objet n° 4 : NOMINATION DE TROIS GARANTS POUR LA FORET DE BROUSSOUX ET AUTRES POUR L'ANNEE 2017.

Délibération n° DE_2017_068

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination de trois garants pour les coupes de l'année 2017 en forêt de Broussoux et autres.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer les personnes suivantes :

- Monsieur Philippe BERTRAND,
- Monsieur Guy IGNATIOUK,
- Monsieur André BERNARD.

Objet n° 5 : NOMINATION DE TROIS GARANTS POUR LA FORET DE CHARLUT ET AUTRES POUR L'ANNEE 2017.

Délibération n° DE_2017_069

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la nomination de trois garants pour les coupes de l'année 2017 en forêt de Charlut et autres.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer les personnes suivantes :

- Monsieur Maurice GUILLAUME,
- Monsieur Jean MOINS,
- Monsieur Didier PRZYBYLA.

Objet n° 6 : AFFERMAGE DES LOTS VACANTS.

Délibération n° DE_2017_070

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 30 avril 2017 de la commission pour la location des parcelles vacantes situées sur la section de Saint-Genès, Coussounoux haut, La Jausse, Grangeonne et Nadeil composée de Monsieur Roland PERRON, de Serge CHARBONNEL et de Rachel GERBEAU (qui était initialement prévue le 6 mai 2017).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, les décisions prises par cette commission à savoir :

* **EARL DES BRUYERES** représentée par **Jacques MINET** (Le bourg 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE),

- le lot n° 6 de la société de chasse lui est attribué pour la somme de 60,00 €,
- l'ancien terrain de camping lui est attribué pour la somme de 100,00 €,
- le lot n° 17 lui est attribué pour la somme de 80,00 €,
- le lot n° 27 lui est attribué pour la somme de 60,00 €,
- le lot n° 19 lui est attribué pour la somme de 60,00 €,
- le lot n° 33 lui est attribué pour la somme de 70,00 €.
- le lot n° 12 lui est attribué pour la somme de 100,00 €,
- le lot n° 2 lui est attribué pour la somme de 80,00 €,
- le lot n° 26 lui est attribué pour la somme de 60,00 €.

- * Madame **Brigitte TOURNADRE** (Les Vergnauds 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE),
 - le lot n° 65 lui est attribué pour la somme de 90,00 €.
 - le lot n° 67 lui est attribué pour la somme de 35,00 €.
 - les lots n° 50 et n° 46 lui sont attribués pour la somme de 91,00 €.
 - les lots n° 51, n° 44 et n° 43 lui sont attribués pour la somme de 80,00 €.

* Monsieur **Jean BERNARD** (La Jausse 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE), la partie du pré bornant l'ancienne décharge publique lui est attribuée pour la somme de 50,00 €.

Objet n° 7 : LOCATION DES TERRAINS SITUES AUTOUR DU LOTISSEMENT.

Délibération n° DE_2017_071

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de renouveler la location des terrains situés autour du lotissement à Monsieur Roland PERRON, locataire de l'année 2016 afin d'y mettre ses chevaux.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de louer les terrains mentionnés ci-dessus jusqu'à la fin de l'année 2017 à Monsieur Roland PERRON au prix de l'an dernier à savoir 20,00 €. Le Conseil Municipal tient également à préciser que les parcelles devront être clôturées de façon correcte.

Objet n° 8 : RENOUELEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR EFFECTUER LA GESTION DES DIVERSES REGIES, LA GESTION DES RESERVATIONS ET DU NETTOYAGE DE CERTAINES SALLES COMMUNALES.

Délibération n° DE_2017_072

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de renouveler d'un an, à compter du 1er juillet 2017, le contrat à durée déterminée de Madame Aurélie TISON, établi en application de l'article 3-3 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

(emploi à temps non complet – quotité inférieure à 50 % d'un temps complet – commune de moins de 1000 habitants) pour effectuer les tâches suivantes :

- la gestion des diverses régies (gîte, camping et pesage) : accueil, réservation, encaissement et nettoyage.
- la réservation et le nettoyage des salles communales à l'exception de la Mairie et de l'Agence Postale Communale.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et fixe la durée mensuelle de travail à 39 heures soit 468 heures par an.

Cette personne sera rémunérée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial réduit au prorata de son temps de travail.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Objet n° 9 : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI.

Délibération n° DE_2017_073

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'expiration prochaine du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Monsieur Philippe CHASSELON, il conviendrait de prendre une décision quant au renouvellement ou non de ce dernier.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de renouveler le C.A.E. de M. Philippe CHASSELON, de passer une convention avec Pôle Emploi et de fixer les conditions suivantes :

- date d'embauche : le 23 juin 2017,
- emploi à temps non complet (28 heures par semaine),
- durée du contrat : 1 an,
- fonctions exercées : entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, de la voirie et des réseaux...

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Objet n° 10 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT B.T. BOURG – T1.

Délibération n° DE_2017_074.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis estimatif relatif aux travaux d'éclairage suite aménagement B.T. BOURG – T1.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis présenté par le S.I.E.G. qui s'élève à la somme de 67 000,00 € H.T. et dont 50 % de ce montant est pris en charge par le syndicat. Le fonds de concours total communal s'élève à 50 % du montant H.T. auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'Ecotaxe, soit 33 503,24 €.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer la convention et l'autorise à effectuer la dépense.

Objet n° 11 : VIREMENT DE CREDITS CONCERNANT LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DU SERVICE EAU DE SAINT-GENES-CHAMPESPE ANNEE 2017.

Délibération n° DE_2017_075

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'il convient d'effectuer un virement de crédits en section d'investissement sur le budget du Service Eau de Saint-Genès-Champespe année 2017.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer les modifications suivantes et donne pouvoir au Maire :

Virement de crédits :

Dépenses d'investissement :

Article 2315 (installations, matériels et outillage technique) **op 14** (amélioration de la qualité de l'eau)
: - 4 200,00 €.

Article 203 (frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion) **op 14** (amélioration de la qualité de l'eau) : + 4 200,00 €.

Objet n° 12 : VENTE PAR APPEL D'OFFRES DE L'ARTICLE N° 1700190.
Délibération n° DE_2017_076.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'O.N.F. relatif à la vente par appel d'offres du lot unique (article 170190) en Forêt sectionale de Broussoux et Autres parcelle C (comprenant l'exploitation de 408 arbres et de 10 perches et brins sur une surface de 14,53 ha).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, charge le Maire de demander au représentant de l'O.N.F. d'assurer la présidence de la commission d'appel d'offres. De plus, le Conseil Municipal estime le prix sur pied pour les 754 m³ à 21 000 € et mentionne que les frais de gestion O.N.F. devront être déduits de ce tarif et que les frais de coupage et de débardage resteront à la charge de l'acquéreur.

Objet n° 13 : C.L.I.C. "SENIOR MONTAGNE" COTISATION 2017.
Délibération n° DE_2017_077

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique relatif à l'appel de cotisation pour l'année 2017. Le montant de celle-ci s'élève à la somme de 10,00 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à payer cette cotisation au C.L.I.C. "Senior Montagne".

Objet n° 14 : APPEL A COTISATION DE LA MISSION LOCALE DE CLERMONT COMMUNAUTE POUR L'ANNEE 2017.
Délibération n° DE_2017_078

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Mission Locale de Clermont Communauté relatif à l'appel à cotisation 2017.

Le montant de la cotisation pour l'année 2017 s'élève à 278,46 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette cotisation et autorise le Maire à effectuer la dépense.

Objet n° 15 : ENCAISSEMENT DU CHEQUE DE LA VENTE DE LA FERRAILLE.
Délibération n° DE_2017_079

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la collecte de ferraille que la commune a mis en place. Cette collecte a permis de récolter 26 tonnes.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à émettre un titre de recette au compte 7788 pour encaisser le chèque de Monsieur Marcel AMBLARD relatif à la vente de la ferraille pour un montant de 2 600,00 €.

Objet n° 16 : DEMANDE DE MADAME ELODIE CHERRIERE, DELEGUEE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE PICHERANDE.

Délibération n° DE_2017_080

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Madame Elodie CHERRIERE, relatif à une demande d'aide financière pour permettre l'organisation d'une surprise le 8 juillet 2017 à Monsieur Michel CHANDEZE, instituteur à Picherande à l'école du Bois Joli, suite à son départ en retraite.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ne souhaite pas participer à ce projet dans la mesure où la Commune de Saint-Genès-Champespe ne fait pas partie du R.P.I. SAINT-DONAT PICHERANDE. Le Conseil Municipal tient à préciser que les recettes du budget principal sont de plus en plus serrées en raison des baisses importantes des dotations, qu'elle donne déjà une participation par enfant aux deux communes du R.P.I. (500,00 € par enfant), qu'elle verse une subvention à la coopérative scolaire des écoles du R.P.I. (90,00 € par enfant) et qu'elle accorde également une subvention exceptionnelle pour l'organisation de marché de Noël du R.P.I. (70,00 €).

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer la déléguée des parents d'élèves.

Objet n° 17 : DEMANDE DE MONSIEUR SERGE CHARBONNEL.

Délibération n° DE_2017_081

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Serge CHARBONNEL relatif à une demande de soutien, lors du passage du géomètre au village de Charlut, dans le cadre de l'aménagement foncier. Cette demande a pour but d'acquérir quelques mètres carrés de terrain qui sont attenants à sa propriété et qui font partis du domaine public, afin de mettre aux normes son assainissement individuel et de créer un champ d'épandage à la sortie de sa fosse septique.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à émettre un avis favorable à la demande Monsieur Serge CHARBONNEL.

A Saint-Genès-Champespe, le 30 mai 2017.

Le Maire,
Daniel GAYDIER,